



NUMÉRO	SUJET
36-2024	Demande d'un crédit de CHF 43'240 (TTC) pour le renouvellement de la stratégie de développement régional 2025-2029
	RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)
	Frédéric Mani Olivier Riesen

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Région de Nyon est reconnue par l'Etat de Vaud comme un organisme de développement régional au titre de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE). Dans ce cadre, une convention lie le Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) à la Région de Nyon. A ce titre, il est attendu que les organismes de développement régionaux se dotent d'une stratégie fixant les orientations et les objectifs du développement régional.

La stratégie de développement régional en vigueur à la Région de Nyon a été validée par le Conseil d'Etat pour la période 2019-2023 avec un prolongement d'une année accordé jusqu'à fin 2024. Le présent préavis sollicite le montant nécessaire à l'élaboration de la stratégie de développement régional de la Région de Nyon pour les années 2025-2029.

Contexte / Enjeux

Le Canton a reconnu la Région de Nyon comme un organisme de développement régional. Pour formaliser les relations, une convention entre la Région et le DEIEP définit les modalités du soutien cantonal et les principes de la collaboration. Un tel document est établi avec chacune des dix associations de développement régional du canton, prévoyant l'élaboration et la mise à jour de la stratégie régionale par chaque association, tel que défini à l'article 12, al. 1, let. C de la LADE. Identifiés à celle-ci, des objectifs et des indicateurs permettent d'évaluer les domaines d'action de la stratégie, puis de l'adapter en conséquence.

La durée d'une stratégie régionale est prévue sur une période de quatre à cinq ans. Les précédentes stratégies de la Région de Nyon validées par le Conseil d'Etat ont couvert les périodes 2011-2016 (avec une prolongation de 2 ans) puis 2019-2023 (avec une prolongation d'une année).

Après validation par le Canton de la prolongation de la stratégie actuelle, il est temps pour la Région de redéfinir sa nouvelle stratégie de développement régionale pour la période 2025-2029. Pour ce faire, le Comité de direction a décidé de solliciter le soutien d'un mandataire reconnu dans le domaine afin de se doter d'un outil utile et efficace pour la Région.

La stratégie et son contexte

La stratégie de développement régional s'inscrit dans le cadre de la nouvelle politique régionale de la Confédération (NPR) et de la politique cantonale d'appui au développement économique (PADE). Elle pose le champ de l'action régionale en vue de réunir l'ensemble des conditions qui favorisent un développement de qualité.

La LADE et la Région de Nyon

Plus concrètement, toute démarche qui sollicite des soutiens financiers cantonaux dans le cadre de la LADE (articles 20 à 25) doit s'inscrire dans une stratégie de développement régional pour être éligible. Ces demandes doivent nécessairement passer par l'organisme régional, c'est-à-dire la Région pour analyse du dossier et prise de position avant relai auprès du Service de l'économie et de la promotion économique (SPEI) pour décision.

La Région de Nyon a un intérêt majeur à revoir en profondeur sa stratégie régionale pour faire face aux nouveaux défis de développement économique du district de Nyon et ainsi répondre au mieux aux enjeux à venir.

La convention liant le DEIEP à la Région pour ses tâches d'organisme régional de développement économique est complétée de fiches-missions clarifiant les activités obligatoires de la Région dans ce contexte. Une des missions s'intitule « Appui pro-actif aux projets économiques d'importance régionale et aux « groupes d'acteurs » économiques d'importance régionale ». D'une part, ces tâches consistent spécifiquement à préviser et assurer le suivi des projets régionaux LADE et NPR et de leurs bénéficiaires. Et d'autre part, appuyer et stimuler l'émergence ou le déploiement de projets économiques ou touristiques pouvant amener à des financements SPEI via la LADE entreprises (ou le SPECO).

Quelques chiffres

Dans le cadre de la stratégie régionale 2019-2023, 18 demandes ont été déposées aussi bien pour des soutiens à des tiers que pour la Région elle-même. A ce jour, cela correspond à un soutien global d'environ CHF 1'660'000 pour la période indiquée. A noter plusieurs dossiers importants sont en cours d'instruction pour lesquels les soutiens pourraient s'élever à plus de CHF 5'200'000. Sur la législature 2016-2021, 33 dossiers avaient été soutenus par la LADE pour un montant de CHF 3'823'649.

Objet de l'action proposée

Le Comité de direction a saisi l'opportunité de se faire accompagner par un mandataire pour la révision de la stratégie de développement régional de la Région de Nyon. Après avoir sollicité des conseils auprès du SPEI et des autres associations de développement économique du Canton et au vu du peu de bureaux aguerris sur cette thématique très spécifique, la Région a sollicité une offre auprès de l'entreprise DSS+.

En effet, DSS+ accompagne actuellement une autre région vaudoise dans l'élaboration d'une stratégie de promotion économique et mise à jour de la stratégie LADE. Ils ont également participé à l'évaluation de la PADE 2012-2016 sous mandat pour l'Etat de Vaud.

Par ailleurs, sur mandat du Secrétariat fédéral à l'économie (SECO), DSS+ participe activement à l'animation du réseau *regiosuisse*, réseau suisse des acteurs du développement régional. Les collaborateurs et collaboratrices de la Région participent régulièrement aux formations et séances d'informations proposées par *regiosuisse*.

Déroulement du mandat

Le mandat va se dérouler en deux grandes étapes, premièrement avec un bilan de la stratégie actuelle et ensuite avec la mise à jour ou l'élaboration de la stratégie pour la période 2025-2029.

Le Comité de direction a insisté auprès du mandataire sur le fait que la démarche est celle de la Région de Nyon, que toutes les parties prenantes doivent être intégrées au processus et qu'il n'est pas attendu de document hors sol mais bien un outil qui vient de la Région pour la Région. Pour ce faire, des entretiens individuels sont prévus ainsi que des ateliers. Les communes membres de la Région seront interrogées au moyen d'un questionnaire.

Financement

Les prestations de service du mandataire s'élèvent à CHF 40'000 (HT) soit CHF 43'240 (TTC). Elles correspondent aux exigences posées par la Région et ont été discutées entre les représentants de DSS+ et le secrétariat régional.

Le montant sollicité sera régulièrement amorti en 5 ans.

La Région a d'ores et déjà sollicité le Canton pour obtenir un soutien LADE à hauteur de 50% et un maximum de CHF 21'620.

Calendrier

07.03.2024	Octroi du crédit par le Conseil intercommunal
Avril à octobre 2024	Elaboration de la stratégie de développement régional 2025-2029 avec DSS+
Novembre 2024	Validation par le Canton de la stratégie
Décembre 2024	Présentation de la stratégie aux communes membres de la Région
01.01.2025	Entrée en vigueur de la stratégie

Communication

Arguments au sujet de l'intérêt de la mesure

Bénéfices pour la Région	La stratégie envisagée doit permettre à la Région de Nyon, aux communes ainsi qu'aux milieux économiques et associatifs de la région de disposer d'une approche coordonnée du développement de leur territoire. Elle constitue un outil indispensable pour solliciter des fonds tiers au titre de la Loi sur l'Appui au Développement Economique et de la Nouvelle Politique Régionale.
Bénéfices pour les communes et les habitants	Pour répondre aux besoins d'une population et d'un tissu socioéconomique diversifié, la stratégie de développement régional vise particulièrement à prioriser les actions en matière de mobilité, d'environnement, d'économie, de ressources régionales, de tourisme, de culture et de sport.

Conclusion

Le renouvellement de la stratégie régionale de développement doit permettre d'actualiser les différentes stratégies sectorielles qui contribuent à la qualité du développement, comme la mobilité, l'environnement, le sport, le tourisme ou la culture. Ces différents domaines d'activités présentent de nombreuses interactions à l'échelle régionale et nécessitent une approche coordonnée. Dans le cas de la Région de Nyon, ils font partie des rôles statutaires de l'association, en complémentarité de la dynamique du développement socioéconomique.

La stratégie régionale de développement doit contribuer à la cohésion régionale par l'accompagnement à la mise en place de conditions cadres adéquates et le développement de l'offre en services et en équipements répondant aux besoins différenciés des entreprises et des habitants. Elle constitue un cadre de référence pour les projets et mesures susceptibles d'être mis en œuvre sur la période concernée et permet de lever des fonds tiers pour leur réalisation.

Annexe

- Stratégie de développement régional 2019-2023

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 36-2024 relatif à une demande de crédit de CHF 43'240 (TTC) pour le renouvellement de la stratégie de développement régional 2025-2029,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de CHF 43'240 (TTC) en faveur du renouvellement de la stratégie de développement régional 2025-2029,
- d'imputer le montant total de CHF 43'240 (TTC) sur le compte d'investissement. Ce montant sera amorti en 5 années dès l'exercice comptable 2024.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 13 décembre 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général